

En ligne tous les mardis

11 octobre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le déficit commercial devrait se creuser en 2017](#)
- [Aides à l'emploi des jeunes : des résultats « décevants », dénonce la Cour des comptes](#)
- [Le nombre d'usines est en hausse en France, mais ce n'est pas le cas des emplois](#)
- [Emploi : Valls annonce la création d'un crédit d'impôt pour les associations](#)
- [Rémunération : pourquoi "ça va mieux" pour les cadres](#)
- [Une garantie publique pour les agriculteurs en difficulté](#)
- [RSA contre bénévolat: pour la justice, le dispositif est illégal](#)
- [Cars Macron : le patron de la SNCF veut des prix "justes"... et "viables"](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Sécu : le PLFSS examiné en Conseil des ministres, ce qu'il faut en retenir](#)
- [L'industrie du médicament dénonce sa "récession programmée"](#)
- [Un infirmier soupçonné d'avoir fraudé la Sécurité sociale pour près d'un million d'euros](#)

FISCALITE

- [Sénat : la commission des Finances prône une nouvelle écotaxe](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Hôpitaux de Paris : 80 millions d'euros de factures perdus en 2011](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Les départements face à l'explosion des dépenses sociales](#)

- [La Fashion Week rapporte 1,2 milliard à Paris](#)
- [Lieuxaint : Unibail demande l'ouverture le dimanche de Carré-Sénart](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le déficit commercial devrait se creuser en 2017

Dans le rapport économique, social et financier de la loi de finances pour 2017, **Bercy** déclare s'attendre à une dégradation de la balance commerciale de biens : pour 2016, le déficit serait de 45,3 milliards d'euros, pour 2017 de 48,9 milliards d'euros. **Les causes d'après Bercy** : « *L'effet du Brexit et une nouvelle dégradation du solde commercial énergétique en lien avec la remontée des prix du pétrole* ». Pour rappel, c'est avec le Royaume-Uni que la France enregistre l'excédent le plus fort. La livre sterling ayant fortement baissé récemment, cette chute pourrait être néfaste. Bercy explique que **les exportations** de biens pourraient connaître une progression de 3,5 %, suite à l'accélération de la demande mondiale « *portée par le rebond américain et des importations dans les économies émergentes* ». **Les importations** augmenteraient également, beaucoup plus vite, de 4,3 %, même si, pour Bercy, 2017 devrait voir un ralentissement de la consommation des Français. Selon les estimations du Trésor, le commerce extérieur devrait amputer la croissance de 0,2 point en 2017, pesant ainsi sur le PIB du pays. **Les Echos** : « *Bercy table seulement sur une légère baisse du déficit commercial hors énergie, qui passerait de 21 milliards d'euros en 2016 à 20 milliards d'euros en 2017, malgré la petite appréciation récente de la monnaie unique* ». De son côté, l'institut **COE-Rexecode** s'avère moins optimiste que Bercy ; il attend, lui, un déficit commercial pour 2016 de 50 milliards d'euros et pour 2017 de 58 milliards d'euros. **Denis Ferrand**, directeur général de COE-Rexecode : « *La dégradation du solde commercial en 2017 proviendra en majeure partie de la remontée attendue du prix du pétrole et de l'alourdissement de la facture pétrolière qui en résultera, environ 5 milliards d'euros selon nos prévisions. [...] Mais une autre partie du creusement du déficit s'explique par la nature de la croissance française. Celle-ci est et sera fortement tirée encore l'an prochain par l'investissement des entreprises, particulièrement fort dans les biens d'équipement souvent importés* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211356705084-le-deficit-commercial-devrait-se-creuser-en-2017-2032902.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20161006-%5BProv%5D-1990916%402>

(Source : www.lesechos.fr du 06/10/2016, Guillaume de Calignon)

[Retour au sommaire](#)

● Aides à l'emploi des jeunes : des résultats « décevants », dénonce la Cour des comptes

Le 05/10/16, la **Cour des comptes** a publié un rapport sur « *l'accès des jeunes à l'emploi* » ; accès qui, pour les 16-25 ans, ne cesse de s'aggraver, que les jeunes soient non-qualifiés ou qualifiés (diplômes de l'enseignement supérieur). Les résultats sont « *décevants* ». **Les raisons : 01)-** Les aides seraient trop nombreuses ; **02)-** Le « *mille-feuilles* » financier serait d'une « *rare complexité* » ; **03)-** Il y aurait trop d'intervenants ; **04)-** Les cibles visées seraient trop rarement atteintes ; **05)-** Les objectifs viseraient « *plus souvent le volume des bénéficiaires que l'accès effectif à l'emploi* »... La tranche d'âge 15-25 ans est celle qui, dans la population active de l'Hexagone, a le taux de chômage le plus élevé : 23,4 % en 2014 (source Insee), contre 10 % tous âges confondus. **La Cour des comptes** : « *La nature des réponses publiques au problème de l'accès des jeunes à l'emploi implique que leur efficacité ne peut être que limitée puisqu'elles ne peuvent que compenser à la marge les difficultés rencontrées par certains publics. [...] Cependant, même en tenant compte de ces limites intrinsèques, les aides proposées ne paraissent pas à la mesure des coûts importants qu'elles induisent. [...] [Compte tenu du coût de tous les dispositifs pour les finances publiques, la nécessité d'un] recentrage sur les jeunes les plus prioritaires et d'une densification des apports en formation ont présidé à la dernière vague des contrats aidés* ». D'après la Cour, il y a un décalage important entre les différents dispositifs et les besoins réels des jeunes et des employeurs. Par exemple, il y a peu de jeunes qui éprouvent les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail dans les dispositifs les plus lourds en accompagnements ; alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin. Les contrats aidés, eux, devraient être plus courts (surtout les contrats d'avenir) et moins prioritaires ; il faudrait les considérer comme « *une phase transitoire vers une formation qualifiante* ». Il faudrait

aussi redéployer progressivement les contrats aidés du secteur non marchand « vers les dispositifs les plus intensifs, comme la Garantie jeunes ou les dispositifs deuxième chance ou les formations en alternance ». La Cour considérant aussi qu'il y a trop d'intervenants (Etat, Pôle emploi, missions locales, Régions, opérateurs divers...), « que les dispositifs s'empilent avec le temps quand ils ne se concurrencent pas, ou encore que les objectifs de quotas fixés par les pouvoirs publics pèsent sur les gestionnaires et jouent contre des aides plus efficaces (Emplois d'avenir contre alternance par exemple) », plaide en conséquence pour une grande opération de simplification des dispositifs de l'accès des jeunes à l'emploi. **Comment ? 01)-** En favorisant la mise en place de « parcours » vers l'emploi ; **02)-** En développant une meilleure coordination en misant sur les bassins d'emplois ; **03)-** En unifiant les critères de retour à l'emploi ; **04)-** En rationalisant le réseau de missions locales ; **05)-** En déployant les crédits en fonction des objectifs d'insertion. **Les Echos** : « En d'autres termes, ne plus piloter par la dépense mais par la performance, contre plus de liberté donnée aux opérateurs ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211357705253-aides-a-lemploi-des-jeunes-des-resultats-decevants-denonce-la-cour-des-comptes-2032648.php>

→ Le rapport de la Cour des comptes. "L'accès des jeunes à l'emploi : construire des parcours, adapter les aides" :

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-acces-des-jeunes-a-l-emploi-construire-des-parcours-adapter-les-aides>

(Sources : www.lesechos.fr du 05/10/2016, Alain Ruello, www.ccomptes.fr du 05/10/2016)

● Le nombre d'usines est en hausse en France, mais ce n'est pas le cas des emplois

Selon le bilan industriel de la France publié le 04/10/16 par l'Observatoire de l'investissement **Trendeo**, la balance entre les créations et les fermetures d'usines, entre mars et août 2016, a été positive, avec 82 usines créées, contre 75 fermées. **David Cousquer**, fondateur du cabinet Trendeo, au Monde : « C'est la première fois depuis 2009 que le solde est positif plus d'un trimestre ». Trendeo estime que, grâce au CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et grâce à l'importante chute des prix du pétrole, la période est propice aux industriels. **M. Cousquer** : « [Nous estimons néanmoins qu'il] faudrait vingt et un ans pour remplacer les six cent cinq usines perdues depuis 2009, [au rythme de création constaté depuis mars dernier] ». Mais les créations d'emplois n'ont pas suivi les créations d'usines. La raison : une robotisation massive des postes de travail. En effet, le journal **Le Monde** signale une baisse des embauches de l'ordre de 40 %, en 2016, dans les nouveaux sites (« en comparaison avec les emplois recensés dans ceux qui mettent actuellement la clé sous la porte »).

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-nombre-d-usines-est-en-hausse-en-france-mais-ce-n-est-pas-le-cas-des-emplois_1837368.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 04/10/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Emploi : Valls annonce la création d'un crédit d'impôt pour les associations

Le 07/10/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, a annoncé la création, au 01/01/17, d'un crédit d'impôt pour les associations. **L'objectif** : alléger le coût du travail, ces structures n'étant bénéficiaires du CICE. La mesure sera soumise au parlement sous la forme d'un amendement au projet de budget 2017. Cela faisait trois ans que les associations, désireuses de compenser leur déficit de compétitivité face aux entreprises commerciales, réclamaient une telle mesure. On rappellera que si elles sont exclues du CICE, c'est qu'elles ne paient pas l'impôt sur les sociétés. **M. Valls** : « [Avec ce crédit d'impôt,] les associations pourront bénéficier d'un nouvel allègement de la taxe sur les salaires [pour les salaires] inférieurs à 2,5 smic, soit environ 3 600 euros brut cette année. [Le taux de ce crédit d'impôt sera de 4 % de la masse salariale éligible,] plus bas que celui du CICE pour tenir compte d'une fiscalité d'ores et déjà plus favorable aux associations ». A titre de comparaison, le taux du CICE doit, lui, passer de 6 % à 7 % en 2017. **M. Valls** : « Cet effort exceptionnel représente 600 millions d'euros de baisse de charges supplémentaires pour les associations, les fondations et les structures de l'économie sociale et solidaire ». **Le poids des associations dans l'Hexagone** : Il y a 1,3 million d'associations, elles emploient 1,8 million

de salariés (10 % des salariés du privé). Quant au nombre de bénévoles, il est estimé à 16 millions.

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2016/10/08/emploi-m-valls-annonce-la-creation-d-un-credit-d-impot-pour-les-associations_5010258_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 08/10/2016)

● Rémunération : pourquoi "ça va mieux" pour les cadres

Le 04/10/16, le cabinet Robert Half a publié sa 16^{ème} étude sur les rémunérations. Cette étude porte principalement sur les cadres (80 % des cas) dans les secteurs de la banque, la finance, la comptabilité, le digital, le juridique, l'assistanat. Les informations engrangées étaient de deux sortes : **01)**- « *Les rémunérations des personnes que nous recevons en entretien de recrutement* », détaille le cabinet ; **02)**- « *Les salaires auxquels nous plaçons des collaborateurs chez nos clients* ». Ce qui représente plusieurs milliers de missions par an. Il en ressort que les rémunérations des cadres se portent mieux. **Cabinet Robert Half** : « *Avec un taux de chômage inférieur à 5 %, ce marché se porte bien, depuis plusieurs années déjà. Il a tendance à gagner en fluidité, avec beaucoup plus de mouvements de postes qu'auparavant, ce qui le rend plus dynamique, même si les process de recrutement demeurent toujours très longs. Les délais pour trouver un emploi oscillent entre 6 et 12 mois. Côté rémunération, même si la situation est positive, on ne peut toutefois pas parler d'euphorie, au regard de la conjoncture économique actuelle* ». **Les secteurs avec le plus fort dynamisme** en ce qui concerne les embauches et les rémunérations : les métiers des systèmes d'informations et du digital, les traffic managers ou encore les responsables marketing online ; ce sont des profils très recherchés qui bénéficient de hausses de rémunération de 10 % à 12 % par an. Quid des politiques d'aides à l'embauche, à travers les contrats de génération, les emplois aidés, le CICE... ? Le cabinet considère qu'elles ne jouent aucun rôle. **Cabinet Robert Half** : « *Absolument aucun [rôle, Ndlr]. Qu'il s'agisse des gouvernements de gauche ou de droite, ces aides ne sont que des artifices politiques temporaires qui ne règlent pas le problème du chômage. Ce problème à la base reste, d'après moi, vraiment celui de la formation initiale* ». Les métiers qui devraient, dans les années à venir, continuer à être intéressants en terme d'embauches comme de bonnes rémunérations : Le digital, les profils liés à la direction financière. Par contre, « *certains métiers, notamment dans la banque, sont en train d'évoluer fortement sous l'impulsion de la digitalisation. Ce qui va sans doute avoir un impact négatif sur les embauches et les rémunérations* ». **Qu'attendre de 2017 selon le cabinet ?** Une situation stable, avec des indicateurs similaires à 2016.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/remuneration-pourquoi-ca-va-mieux-pour-l-emploi-des-cadres_430895#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161004](http://www.challenges.fr/challenges-soir/remuneration-pourquoi-ca-va-mieux-pour-l-emploi-des-cadres_430895#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161004)

(Source : www.challenges.fr du 04/10/2016, Marion Perroud)

[Retour au sommaire](#)

● Une garantie publique pour les agriculteurs en difficulté

Le 05/10/16, le gouvernement a annoncé qu'une garantie publique allait être instaurée pour les agriculteurs en difficulté. Les aides en détail : **01)**- Par l'intermédiaire de la banque Bpifrance, les prêts bancaires seront garantis par l'Etat ; ce qui devrait « *permettre aux agriculteurs en difficulté de refinancer leurs prêts aux mêmes taux que ceux qui sont en bonne santé financière* ». Le fonds se verra octroyer une dotation allant de 50 à 100 millions d'euros. Ainsi, les banques devraient pouvoir octroyer jusqu'à 1,5 milliard d'euros de prêts. Les prêts seront garantis pour moitié par l'Etat et Bpifrance et pour l'autre moitié par des banques privées (principalement le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et le groupe BPCE). **Challenges** : « *La garantie concerne des emprunts de fonds de roulement ou le refinancement des dettes existantes. Le montant attendu des emprunts va de 100 000 à 200 000 euros* ». Sont éligibles tous les agriculteurs, quelle que soit leur filière d'activité. Le gouvernement considère que de 50 000 à 80 000 agriculteurs devraient être touchés par cette mesure. Les agriculteurs désireux d'en bénéficier ont jusqu'au 31/12/16 pour faire leur demande. Notons aussi que « *le dispositif d'année blanche (suspension des remboursements d'emprunts), qui devait se terminer en octobre, est prolongé jusqu'à la fin de l'année* ». Pour l'ensemble de l'année est prévue une enveloppe de 25 millions d'euros.

02)- Un accompagnement social va être mis en place. Sera instauré par la MSA (mutualité sociale agricole) un guichet unique. L'information pour accéder aux dispositifs de droit commun (revenu de solidarité active [RSA], prime d'activité, aide à la reconversion professionnelle, cumul emploi retraite, retraite progressive) sera élargie. Le gouvernement entend également, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, faciliter l'accès des agriculteurs aux prestations sociales, entre autres en assouplissant les conditions d'éligibilité à la prime d'activité et au RSA. L'aide à la réinsertion professionnelle (ARP, qui comprend le versement de 3 100 euros et « *la possibilité pour le bénéficiaire, en tant que demandeur d'emploi, de suivre une formation professionnelle rémunérée* ») voit sa dotation augmentée, elle atteindra 15 millions d'euros. La MSA va recevoir 4 millions d'euros de crédits, afin d'instaurer un service de remplacement temporaire gratuit. **Le but :** « *faire face à l'épuisement professionnel des agriculteurs en grande difficulté et éviter les situations de burn-out (épuisement professionnel)* ». **03)-** Plusieurs mesures sont prises pour soutenir la trésorerie des agriculteurs : **a)** Le remboursement anticipé de la TVA ; **b)** La « *prolongation du calcul des cotisations sociales sur les seuls revenus de l'année 2016 pour les jeunes agriculteurs et les exploitants ayant un revenu inférieur à 4 250 euros en 2015 et 2016* » ; **c)** Enfin, dans les 6 régions ayant souffert des inondations du printemps (Ile-de-France, Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie), « *le dégrèvement automatique de 30 et 60 % de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sera étendu aux prairies* ». L'économie globale pour les agriculteurs de ces régions sera de 137 millions d'euros.

[http://www.challenges.fr/economie/agriculture/une-garantie-publique-pour-les-agriculteurs-en-difficulte_430981#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161004](http://www.challenges.fr/economie/agriculture/une-garantie-publique-pour-les-agriculteurs-en-difficulte_430981#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161004)

(Source : www.challenges.fr du 04/10/2016, avec AFP)

● **RSA contre bénévolat: pour la justice, le dispositif est illégal**

Le 05/10/16, le **Tribunal administratif de Strasbourg** avait à se prononcer sur le principe que voulait instaurer **Eric Straumann**, conseiller départemental du Haut Rhin, à savoir que pour bénéficier du RSA (revenu de solidarité active) il fallait accomplir sept heures hebdomadaires de bénévolat en contrepartie, pour des associations, des collectivités locales, des maisons de retraite ou des établissements publics. Ce principe a été déclaré illégal par le **tribunal** : « *Le Tribunal a annulé la délibération attaquée en considérant que le département ne pouvait envisager de conditionner, de manière générale, le versement du RSA à l'accomplissement de telles actions de bénévolat* ». Au motif que les conditions de versement sont « *exclusivement définies par le Code de l'action sociale et des familles* ». La justice avait été saisie par **Pascal Lelarge**, préfet du Haut Rhin. Réaction de l'intéressé : « *Nous devons garder à l'esprit que le revenu de solidarité active est une mesure sociale, visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Or ce dispositif, en attribuant au bénévolat un caractère obligatoire, ne respecte pas le cadre de la loi* ». D'autres endroits en France (la Drôme, Cayeux-sur-Mer) ont aussi mis en place un dispositif similaire, à la différence que le principe est appliqué sur la base du volontariat. A l'heure où est écrit cet article, M. Straumann n'avait pas réagi.

<http://www.lefigaro.fr/social/2016/10/05/20011-20161005ARTFIG00086-rsa-contre-benevolat-pour-la-justice-le-dispositif-est-illegal.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/10/2016, Pauline Chateau)

[Retour au sommaire](#)

● **Cars Macron : le patron de la SNCF veut des prix "justes"... et "viabes"**

Le 06/10/16, lors du 24^{ème} congrès de la FNTV (Fédération nationale des transports de voyageurs) à la Maison de la chimie, à Paris, **Guillaume Pepy**, patron de la SNCF, s'est exprimé sur les prix des « cars Macron ». Il parlait devant Charles Beigbeder, président du Conseil de Surveillance de Starshipper, et Pierre Gourdain, DG France de Flixbus. Il a expliqué qu'il désirait que les prix des trajets en autocar soient revus à la hausse. **M. Pepy** : « *Il faut être plus raisonnable, trouver un prix juste et viable. [De toute façon] les prix des bus longue distance resteront compétitifs, car les coûts des infrastructures sont faibles. [...] Mais il faut un juste prix* ». Avant d'évoquer « *une forte pression sur OuiBus [filiale de la SNCF, Ndlr] pour qu'il arrive à l'équilibre* ». D'après **Arafer**, le « gendarme » du rail et de la route, le

taux de remplissage des autocars est passé entre le début 2016 et le deuxième trimestre de 30,2 % à 41 %. Ce qui signifie, remarque **La Tribune** que « *plus de la moitié des sièges restent vides* ». La recette moyenne par passager, elle, à 40 centimes d'euros, progresse mais reste faible. Par contre, rien qu'au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires des six opérateurs (Eurolines/Isilines 35 % des lignes commercialisées, Ouibus 28 %, FlixBus 23 %, Starshipper 8 %, Megabus 6 % et Migratour moins de 1 %) atteint 40 millions d'euros (dont 19 millions HT). Soit + 56 % par rapport au premier trimestre. Les raisons : l'augmentation de la fréquentation et la hausse de la recette moyenne par voyageur (12,6 euros HT pour un trajet moyen de 342 km au deuxième trimestre contre 11,3 euros pour 346 km au 1er trimestre). **M. Pepy** : « *Incontestablement c'est un succès. Ces offres ont trouvé un public qui ne voyageait pas avant* ». **La Tribune** : « *Reste que si le secteur a généré de nouveaux emplois et de nouveaux entrepreneurs, la question de la rentabilité demeure primordiale. Du côté de Transdev, comme de la SNCF, le calendrier reste flou. En revanche, le DG France de FlixBus, Pierre Gourdain, a assuré que FlixBus serait rentable en 2017* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/cars-macron-le-patron-de-la-sncf-veut-des-prix-justes-et-viables-605330.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20161006>

(Source : www.latribune.fr du 06/10/2016, Mounia Van de Castelee)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Sécu : le PLFSS examiné en Conseil des ministres, ce qu'il faut en retenir**

Le 05/10/16, a été présenté en conseil des ministres le budget pour 2017 de la Sécurité sociale (PLFSS). **Les principaux points :**

01)- Le déficit de la Sécurité sociale. Le déficit total pour 2017 du régime général (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV, qui verse les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse) doit s'établir à 4,2 milliards d'euros (contre - 7,1 milliards d'euros en 2016) ; ce qui serait son plus bas niveau depuis 2001. Si l'on exclut le FSV, le déficit du régime général serait de l'ordre de 400 millions d'euros en 2017. En ce qui concerne l'Assurance-maladie, (« *l'homme malade* » de la Sécurité sociale, d'après la Cour des comptes), le déficit devrait s'établir à 2,6 milliards d'euros en 2017 (contre - 4,1 milliards en 2016). La dette de la Sécurité sociale, elle, devrait aussi baisser à 140,4 milliards d'euros (contre 150 milliards d'euros en 2016).

02)- Réaliser 4 milliards d'euros d'économies pour l'Assurance-maladie (un montant inédit). Les postes sur lesquels ces économies devraient être faites. Ils sont au nombre de quatre : **a)** efficacité de la dépense hospitalière (845 millions d'euros), **b)** virage ambulatoire et pertinence des prises en charge en établissement (640 millions), **c)** produits de santé / génériques / biosimilaires (1,4 milliard), **d)** bon usage des soins (1,1 milliard). Connaîtront des baisses de tarifs les radiologues et les biologistes, pour un montant de 165 millions d'euros. **L'Ondam** (Objectif national de dépenses d'Assurance-maladie) a été relevé de 1,75 % à 2,1 %. **L'objectif** : « *Honorer les engagements financiers déjà pris (dont les revalorisations des médecins libéraux dans la convention pour 400 millions d'euros en 2017 et la hausse du point d'indice dans la fonction publique hospitalière pour 700 millions)* ». **Le Quotidien du Médecin** : « *Dans le cadre de cette enveloppe de 190,7 milliards d'euros, le taux de progression des dépenses de soins de ville (+ 2,1 % à 86,6 milliards) sera légèrement supérieur à celui des établissements de santé (+ 2 % à 79,2 milliards). Le taux directeur des établissements médico-sociaux a été fixé à 2,9 %* ».

03)- Création d'une tarification intermédiaire à l'hôpital. Cette tarification intermédiaire se situera entre la prise en charge externe et l'hospitalisation de jour. L'objectif : « *Permettre une valorisation adaptée de ces prises en charge* ». En ce qui concerne le financement des unités de soins critiques (réanimations, soins intensifs, surveillance continue), ce dernier va évoluer vers un modèle mixte avec une part à l'activité et une part forfaitaire.

04)- Les expérimentations de télé-médecine vont être déployées sur l'ensemble du territoire. Actuellement, elles ont lieu dans neuf régions.

[Retour au sommaire](#)

05)- Mise en place d'une protection maternité pour les femmes médecins libérales : 3 000 euros par mois pendant trois mois pour les femmes médecins libérales ne pratiquant pas les dépassements d'honoraires.

06)- Régulation et financement de l'innovation pour les médicaments. Le but est « d'assurer la pérennité de l'accès aux médicaments innovants ». Comment ? En créant un fonds spécifique pour le financement de l'innovation pharmaceutique. Pourquoi ? Pour « lisser les fluctuations des dépenses liées aux nouvelles molécules ». La dotation initiale destinée à ce fonds sera de 876 millions d'euros. En ce qui concerne la clause dite « de sauvegarde » (taux L) – clause qui veut que les laboratoires reversent un pourcentage de leur chiffre d'affaires médicaments au-delà d'une certaine marge de progression – sera désormais différenciée entre la ville et l'hôpital. Le taux pour la ville (Lv) est fixé à 0 % ; le taux pour l'hôpital (Lh) à 2 % pour 2017. Autre mesure, le dispositif W est reconduit ; ce dispositif permet de réguler les dépenses des traitements de l'hépatite C. Au-delà de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires (contre 700 millions en 2015 et 2016), les fabricants seront tenus de reverser une partie du chiffre d'affaires. Egalement maintenu dans le PLFSS le dispositif des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) avec liberté de prix ; sera garanti « le reversement rétroactif du différentiel entre le prix librement fixé par l'industriel lors de l'obtention de l'ATU et celui négocié avec le CEPS après obtention de l'AMM ».

07)- Un meilleur remboursement des soins dentaires par l'attribution de 200 millions d'euros à cet effet. Deux points importants : le plafonnement des prothèses dentaires en échange de la revalorisation des soins conservateurs (comme le détartrage).

08)- La hausse des taxes sur le tabac à rouler (la hausse des prix qui en découlera est estimée à + 15 %). Est aussi créée une taxe sur le chiffre d'affaires des fournisseurs. Gains espérés : 130 millions d'euros.

Le texte sera débattu à l'Assemblée nationale à partir du 25 octobre 2016.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/10/05/secu-le-plfss-examine-en-conseil-des-ministres-ce-qui-faut-en-retenir_829556

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 05/10/2016, Cyrille Dupuis)

[Retour au sommaire](#)

● L'industrie du médicament dénonce sa "récession programmée"

Le 04/10/16, **le Leem** (Fédération des entreprises du médicament) a réagi au PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) pour 2017. Il a dénoncé « des mesures d'économies irréalistes ». **Patrick Errard**, président du Leem : « Ce PLFSS ressemble furieusement aux précédents ; ce que nous avons subi, c'est une récession programmée depuis 2012 ». Dans le PLFSS, le gouvernement prévoit des économies de l'ordre de 500 millions d'euros en baissant les prix des médicaments. Le Leem, avance, de son côté, que la facture pour l'industrie pharmaceutique sera beaucoup plus lourde, car il additionne aux économies anticipées la baisse des prix des génériques, la maîtrise des volumes et des prescriptions médicales et la radiation de certains produits innovants d'un dispositif de financement hors budget hospitalier. **Le Leem** : « Pour la troisième année consécutive, les économies demandées au médicament atteignent près de la moitié des économies dans le champ de l'Ondam [(objectif national des dépenses de l'assurance-maladie), soit 1,7 milliard d'euros d'économies]. [L'industrie pharmaceutique] a déjà fourni pour 5 milliards d'euros d'économies ces trois dernières années, [sur les 10 milliards d'euros faites par la sécurité sociale] ». **M. Errard** : « Alors qu'on assiste à un redressement significatif des comptes sociaux, on se dit qu'une nouvelle bouffée d'oxygène est possible mais on nous la refuse ». Pour lui, l'une des conséquences de « cette logique de baisse des coûts » est qu'elle commence à peser gravement sur l'emploi et l'innovation ; avant d'expliquer que les investissements industriels ont baissé de 4,5% entre 2010 et 2013 et que 11 plans de sauvegarde de l'emploi ont été engagés depuis le début de l'année. 2016 a connu 1953 suppressions de postes, l'année 2015 en a connu, elle, 1560. **L'Usine nouvelle** précise toutefois que ces chiffres doivent être replacés dans leur contexte, ce qui apporte une nuance importante : en effet, 75 % de ces suppressions d'emploi relèvent de ce qu'on peut appeler un changement de modèle économique, puisqu'elles concernent des visiteurs médicaux. Autre sujet abordé par M. Errard : l'innovation. **M. Errard** : « Il ne faut pas

envisager l'innovation comme un coût, mais comme un bénéfice pour la société, donc comme un investissement ». Le Leem trouve « un début de réponse » dans la création, prévue dans le PLFSS 2017, d'un fonds de financement de l'innovation pharmaceutique, pour lisser dans le temps les fluctuations annuelles des coûts liés aux médicaments innovants. Mais regrette que le fonctionnement du fonds se fasse à enveloppe fermée. Enfin, le Leem demande que soient mises en place des modalités de financement supplémentaires, dont le but serait d'adapter le système de santé aux progrès scientifiques.

L'Usine nouvelle : « Pour l'industrie du médicament, il en va de la compétitivité et de l'attractivité de la France ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/l-industrie-du-medicament-denonce-sa-recession-programmee.N447152>
(Source : www.usinenouvelle.com du 05/10/2016, Marion Garreau)

● Un infirmier soupçonné d'avoir fraudé la Sécurité sociale pour près d'un million d'euros

D'après l'AFP, un infirmier libéral de l'Ain est soupçonné « d'escroquerie et d'escroquerie aggravée » envers l'Assurance maladie. Le montant du préjudice serait de plus de 880 000 euros. Une information judiciaire a été ouverte. La fraude : Quand ? De 2011 à 2015. Le mode opératoire : fausses factures et surfacturation d'actes. **Le Figaro** précise que « le cas est loin d'être isolé ». Le journal **Les Echos** rappelle qu'en 2014, l'Assurance maladie a détecté 196 millions d'euros de fraudes à la Sécurité sociale (+ 17 % sur un an). C'est ainsi qu'en dix ans, ont été prononcées, à l'encontre de professionnels de santé, des interdictions de donner des soins (2 900) ; d'autre part, 2 600 professionnels fraudeurs ont été condamnés à de la prison. Et **Le Figaro** de conclure en signalant que 37 % des fraudes sont dues à des professionnels de santé (contre 20 % chez les assurés).

<http://www.lefigaro.fr/social/2016/10/05/20011-20161005ARTFIG00078-un-infirmier-soupconne-d-avoir-fraude-la-securite-sociale-pour-pres-d-un-million-d-euros.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/10/2016)

FISCALITE

● Sénat : la commission des Finances prône une nouvelle écotaxe

Le 29/09/16, le groupe de travail de la Commission des finances du Sénat a rendu public un rapport dans lequel il estime que la hausse de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) n'est pas suffisante pour compenser l'abandon de l'écotaxe, et préconise par conséquent la création d'une nouvelle forme d'écotaxe, qui serait « affectée en priorité au renouvellement des infrastructures de transport [et permettrait de] renforcer le principe du pollueur-payeur, notamment pour les poids lourds ». La Commission avance deux pistes, sans trancher : **01)**- Une redevance kilométrique. **Le rapport** : « Des dispositifs techniques alternatifs aux portiques semblent envisageables, comme par exemple un système d'autodéclaration reposant sur un contrôle par GPS ex post » ; **02)**- Une vignette. **Le rapport** : « Les coûts de gestion seraient de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros pour une recette brute totale de 345 millions d'euros si une vignette annuelle de 500 euros venait à s'appliquer aux poids lourds circulant sur l'ensemble du réseau routier national et départemental non concédé ». **Marie-Hélène Des Esgaulx**, sénatrice de Gironde et vice-présidente de la commission des finances du Sénat : « [Il est temps de] redonner au Parlement la place qu'il mérite [sur le dossier des infrastructures de transports] ». **Le rapport** : « [Il faudrait] adopter au début de chaque législature une loi de programmation des infrastructures de transport, établissant une liste hiérarchisée des grands projets et une programmation financière pluri-annuelle ». **WK-transport** : « En attendant, la Commission des finances a proposé qu'un débat soit organisé dans l'hémicycle début 2017 sur le financement des infrastructures ».

<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/96174/senat-la-commission-des-finances-prone-une-nouvelle-ecotaxe.html>

(Source : www.wk-transport-logistique.fr du 03/10/2016)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Hôpitaux de Paris : 80 millions d'euros de factures perdus en 2011

Selon un rapport de la chambre régionale des comptes, divulgué par Le Canard Enchaîné, un bug informatique datant de 2011 aurait fait perdre à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) 80 millions d'euros de factures. **Le Canard Enchaîné** : « *[Dans un rapport] encore confidentiel [portant sur la gestion de l'AP-HP entre 2010 et 2014, la chambre régionale des comptes épingle la perte de] l'ensemble des informations nécessaires pour facturer et relancer les patients qui n'avaient pas encore payé* ». Le total des créances s'élevait à 138,5 millions d'euros, mais une partie était « *juridiquement éteinte* ». **Le rapport** : « *[Le reste, soit 80 millions d'euros, a] réellement disparu et peut être considéré comme une perte réelle et définitive par l'établissement* ». **L'AP-HP** a réagi auprès de l'AFP, en précisant que ces 80 millions d'euros avaient été « *inscrits de manière transparente dans les comptes 2014 adoptés par le Conseil de surveillance en 2015* » ; avant de souligner que « *cette perte [correspondait à] des créances entre 2001 et 2010* ». Le rapport se serait également intéressé à la rémunération de Mireille Faugère, ancienne dirigeante de l'AP-HP jusqu'en 2013, aujourd'hui conseillère maître à la Cour des comptes. **Le rapport**, cité par Le Canard Enchaîné : « *[Sur autorisation d'un courrier ministériel son salaire aurait été porté] à 300 000 euros bruts par an, contre 200 000 pour son prédécesseur, [...] un traitement différencié [qui] n'était pas fondé sur une base réglementaire* ».

[@1">http://www.leparisien.fr/paris-75/hopitaux-de-paris-80-millions-d-euros-de-factures-perdus-en-2011-04-10-2016-6175531.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75/hopitaux-de-paris-80-millions-d-euros-de-factures-perdus-en-2011-04-10-2016-6175531.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 04/10/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Les départements face à l'explosion des dépenses sociales

Les départements se plaignent de l'explosion des dépenses sociales auxquelles ils ont à faire face : augmentation annuelle de 9 % du revenu de solidarité active (RSA), charge des 17 milliards d'euros d'allocations individuelles de solidarité (AIS), progression des dépenses liées au chômage de masse et au vieillissement de la population, coût des mineurs isolés étrangers, etc. **Pierre Monzani**, directeur général de l'Association des départements de France : « *Une quarantaine de départements sont fragiles. Ils ne peuvent pas passer l'ensemble des dépenses obligatoires dans leur budget* ». Or, dans les charges incompressibles, la dépense sociale occupe une large part. **M. Monzani** : « *C'est précisément cette dépense que nous ne parvenons pas à boucler* ». Entre autres, toujours selon lui, un tiers des départements se heurte au RSA, qui doit être réglé le 9 décembre 2016. **Stéphane Troussel**, président PS de Seine-Saint-Denis : « *On marche sur la tête ! Les pauvres financent la solidarité envers les plus pauvres. Ce n'est pas juste, ce n'est plus acceptable et c'est inefficace* ». D'après lui, il doit renoncer à des investissements cruciaux à cause du poids du RSA. Du coup, les départements réclament une politique plus « *cohérente* » ; ils attendent de l'État « *une appréciation plus juste des réalités départementales avant que des dépenses "non financées" soient engagées depuis Paris* ».

<http://www.lefigaro.fr/politique/2016/10/04/01002-20161004ARTFIG00334-les-departements-face-a-l-explosion-des-depenses-sociales.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/10/2016, Emmanuel Galiero)

[Retour au sommaire](#)

● La Fashion Week rapporte 1,2 milliard à Paris

Le 05/10/16, les différentes fédérations françaises de la mode, du prêt-à-porter, de la couture et l'Institut français de la mode (IFM) ont publié une étude présentant le poids économique représenté par l'industrie de la mode. Les retombées de la Fashion Week (semaine de la mode, 300 défilés à Paris), par exemple, aurait rapporté 1,2 milliard d'euros par an. Plus 10,3 milliards de ventes qui découlent de l'événement pour les griffes et créateurs. Sont inclus dans ces sommes la totalité des articles de mode, des vêtements aux bijoux, en passant par les parfums et cosmétiques. Au-delà de la Fashion Week, la mode représenterait un chiffre d'affaires de 150 milliards d'euros « *rien que pour les entreprises françaises, reconnues dans le monde entier pour leur savoir-faire* ». **Le détail**. Textiles et vêtements : 67 milliards d'euros ; Parfums et cosmétiques : 44 milliards d'euros ; Export :

33 milliards d'euros. Avec ce chiffre de 150 milliards d'euros de chiffres d'affaires, la mode française se hisserait au-dessus d'autres secteurs comme l'aéronautique (102 milliards d'euros de chiffre d'affaires) ou l'automobile français (39 milliards de chiffre d'affaires). Elle générerait pas moins de 2,7 % du PIB. Quant aux emplois, ils sont de l'ordre d'un million, dont 580 00 directs.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/10/05/20005-20161005ARTFIG00004-la-fashion-week-rapporte-12-milliard-a-paris.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/10/2016, Anne-Sophie Cathala)

● **Lieusaint : Unibail demande l'ouverture le dimanche de Carré-Sénart**

La société **Unibail**, qui gère le centre commercial et le Shopping Center de Lieussaint (1 800 salariés), a demandé au préfet de région à être classé en zone commerciale, afin de pouvoir ouvrir le dimanche. Le conseil municipal se prononcera le 17/10. **Michel Bisson**, maire PS, qui est pour : « *Je suis un peu gêné dans ce débat. Il faut conserver des repères pour la vie familiale mais ne pas rejeter toute réflexion. 25 % des salariés travaillent déjà le dimanche. Il faut aussi préserver l'emploi dans un environnement très concurrentiel. Surtout que je souhaite faire de Carré Sénart le pôle de centralité du sud Francilien* ». Les syndicats sont de la partie. **Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT** : « *Il ne peut pas y avoir de banalisation du travail du dimanche. Nous comprenons l'intérêt économique mais il doit aussi avoir un intérêt social. Le volontariat et sa réversibilité est primordial. Il doit y avoir des contreparties en termes de repos, de salaire, ou encore de transports ou de gardes d'enfants* ». **Nature et Découverte** : « *Cela aura peut-être du sens avec l'extension* ». En effet, en 2017, 65 enseignes et 14 restaurants ouvriront pour faire de Carré Sénart l'un des plus importants pôles commerciaux d'Ile-de-France.

[http://www.leparisien.fr/lieusaint-77127/lieusaint-unibail-demande-l-ouverture-le-dimanche-de-carre-senart-04-10-2016-6175511.php#xtor=EREC-1481423602----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/lieusaint-77127/lieusaint-unibail-demande-l-ouverture-le-dimanche-de-carre-senart-04-10-2016-6175511.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : www.leparisien.fr du 04/10/2016, Faustine Léo)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr